



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2020 - 2021

BO du 17 juin 2021



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





sommaire

Page 3 **AuRA France 2023 - New !**

Page 4 **Administratif - New !**

Page 5 **Sportif - R5 et R7 - New !**

Page 6 **Formation**

Page 7 **Officiels - New !**

Page 8 **Infos FFR - New !**

Page 9 **Infos Ligue**

Page 10 **Infos Assos - New !**

Page 11 **En direct des clubs - New !**

Page 12 **Notre partenaire vous propose**



Pour ouvrir les liens contenus dans ce document dans un nouvel onglet, utilisez le clic droit de votre souris ;)



Trophées 73

Objets publicitaires pour votre entreprise, trophées, textiles sportifs...



Tous les trophées ou les coupes que vous recherchez !

Vous trouverez sur le site de vente de Trophées 73 tous les types de trophées ou coupes adaptés aux sports de votre choix. En bois ou en verre, assiettes, plateaux et trophées, pour un championnat de foot, golf, ou tennis ... vous y trouverez votre bonheur.

Où les trouver :

59 Route de Chambéry
73420 VIVIERS DU LAC

Contact :

Adresse email : trophees73@wanadoo.fr

Téléphone : 04 79 88 40 30



RUGBY WORLD CUP FRANCE 2023

TOUT SAVOIR SUR L'AVANCÉE DU PROJET FRANCE 2023



1ÈRE RENCONTRE RÉGIONALE CAMPUS 2023

Le premier rassemblement régional Aura, Bourgogne-Franche-Comté a réuni 210 alternants le 9 juin à Lyon au Stade de Gerland. Au programme des modules de formation et une immersion au cœur du comité d'organisation de la Rugby World Cup France 2023. Thierry TONNELIER et Nathalie JANVIER représentaient la Ligue AuRA.



ADMINISTRATIF

DÉLIVRANCE DES LICENCES

Nous vous informons que les clubs ont la possibilité, depuis le 15 juin, d'initialiser des demandes de licences pour la saison 2021/2022. Ces demandes ne pourront être validées qu'à compter du 1er juillet prochain.

Afin de vous accompagner au mieux, vous trouverez, ci-joint, un courrier qui aborde notamment les conditions médicales en fonction du type de licence. A toutes fins utiles, vous trouverez également la notice disponible sur Ovalle pour vous guider dans le traitement des demandes.



2020.06.11 - Délivrance des licences



2021-2022 - Notice de renouvellement des licences

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

L'ensemble des titres et des annexes des règlements généraux 2021 2022 sont disponible sur le site Internet de la FFR :



Accès RG FFR

MATCHS AMICAUX

Voici l'imprimé à utiliser pour vos demandes de rencontres amicales pour cette fin de saison.

Les demandes de rencontres amicales doivent être faites avant le mardi précédent le match.

Merci de bien compléter l'ensemble des informations demandées. Actuellement de nombreuses demandes nous parviennent incomplètes ce qui ne nous permet pas de les valider.



DEMANDE D'AUTORISATION
DE RENCONTRE AMICALE

MESURES SANITAIRES essentielles préconisées en vue d'organiser en sérénité et sécurité vos rencontres amicales, tournois, plateaux EDR, festivals RUGBY !



Rappel mesures sanitaires

SEVEN

Entraînement de l'Only Seven's Team - L'équipe élite garçons de la Ligue AuRA

Samedi 12 juin de 9h30 à 15h à la MO de Chaponnay



Partenaires officiels du 7 en Ligue AuRA Rugby

RUGBY À 5

Voici le programme des tournois de rugby à 5 autorisés par la Ligue AuRA.



SECTEUR OUEST / MOT CLERMONT FERRAND		
CATÉGORIE	Date	Lieu
MIXTE	12/06/2021	LES MARTRES DE VEYRE
MIXTE	12/06/2021	SAUXILLANGES
MIXTE	12/06/2021	SAINT BONNET
MIXTE	03/07/2021	VARENNES
FÉMININ & OPEN 18	02/07/2021	HAUTS PLATEAUX
MIXTE	09/07/2021	ISSOIRE
FÉMININ & OPEN 18	09/07/2021	HAUTS PLATEAUX
MIXTE	10/07/2021	ISSOIRE
FÉMININ & OPEN 18	16/07/2021	HAUTS PLATEAUX

SECTEUR SUD / MOT GUILLERAND GRANGES		
CATÉGORIE	Date	Lieu
FÉMININ	12/06/2021	V.R.D.R

SECTEUR NORD / MOT CHAPONNAY		
CATÉGORIE	Date	Lieu
+35 ANS & OPEN 18	05/06/2021	MEYZIEU
MIXTE & +35 ANS	05/06/2021	RCPO
MIXTE & OPEN 18	12/06/2021	LYON O.U
MIXTE	13/06/2021	ANDRÉZIEUX
MIXTE & +35 ANS	19/06/2021	MEYZIEU
MIXTE	19/06/2021	BOURG EN BRESSE
MIXTE	20/06/2021	LYON RUGY XR15
MIXTE	02/07/2021	PONT DE VAUX
MIXTE	03/07/2021	AMPLEPUIS
FÉMININ	04/07/2021	TERNAY

SECTEUR EST / MOT MONTBONNOT		
CATÉGORIE	Date	Lieu
MIXTE	05/06/2021	LA MOTTE SERVOLEX
FÉMININ	18/06/2021	G.U.C Rugby
MIXTE	19/06/2021	ANNECY LE VIEUX
MIXTE	26/06/2021	VARACIEUX
FÉMININ & OPEN 18	27/06/2021	FILLIÈRE
BEACH OPEN 18 & FÉ	10/07/2021	THÛNON LES BAINS

FORMATION



QU'EST CE QU'UN CQP ?

Un CQP est une certification de branche professionnelle créée par les partenaires sociaux reconnue au niveau national, inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), ouverte à la formation continue et donc dispensée par des organismes de formation déclarés.

Le CQP permet d'exercer contre rémunération à temps partiel en Rugby à XV avec un volant horaire annuel maximal de 360 heures.

Pour l'activité Rugby à XV, il a été créé le CQP : « Technicien de Rugby à XV ».

Le Technicien Sportif de rugby à XV est la personne qui exerce au sein de clubs de rugby pour tous les collectifs jeunes (des moins de 15 ans au moins de 19 ans) et seniors jusqu'en Fédérale 2 pour animer, encadrer et entraîner.



Accès à la Formation

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire d'une attestation aux premiers secours (PSC1)
- Justifier d'une expérience d'encadrement d'une équipe (école de rugby, jeune, seniors) en rugby à XV
- Attester d'une pratique minimum de 3 saisons sportives au sein d'une équipe de rugby à XV évoluant en compétition
- D'être licencié à la Fédération Française de Rugby

Un Brevet Fédéral délivré par la FFR atteste des exigences préalables à l'entrée en formation CQP. Sans B.F. Perfectionnement ou Optimisation, il sera proposé au candidat une épreuve pédagogique.

Calendrier 2021/2022

Date limite d'inscription : 01 sept 2021 / Epreuves de sélection : 10 & 11 sept 2021

Site Chaponnay	Site Clermont-Ferrand
Tests Positionnement : 13 & 14 sept 2021	Tests Positionnement : 13 & 14 oct 2021
Temps 1 : 15, 27 sept & 1er oct + 25 oct à distance	Temps 1 : 15 oct + 29 oct à distance
Temps 2 : 20, 27 oct & 20 nov + 20 déc à distance	Temps 2 : 12, 26 nov & 10 déc
Temps 3 : 21, 22 déc & 21 janv 2022	Temps 3 : 7 et 21 janv 2022 + 28 janv à distance
Temps 4 : 15, 16 fév & 11 mars + 14 fév à distance	Temps 4 : 4, 18 fév & 4 mars
Temps 5 : 18 & 20 avril + 19 avril à distance	Temps 5 : 11 mars, 1er & 13 avril + 25 mars à distance
Temps 6 : 9 & 10 mai	Temps 6 : 11, 12, 13 & 27 mai + 6 mai à distance
Temps 7 : 14 & 15 juin + 13 juin à distance	Temps 7 : 17 juin & 1er juillet + 3 juin à distance

Certifications: 18 juin 2022

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site de la [Ligue AuRA de rugby](https://ligueaura.ffr.fr).

Il sera à adresser au secrétariat administratif du CQP accompagné de tous les documents demandés au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le mercredi 1er septembre 2021 à midi.

A cette date, les financements devront être finalisés.

Coût de la formation

1650€ *

Comment financer ma formation ? CFF, AFR, ... Renseignez-vous sur le site de la Ligue AuRA

* Coût pédagogique de la formation comprise en outre l'axe communautaire accompagnant les clubs en la régularité dans la recherche de financement.

Lieux de la Formation

Site Chaponnay
350 rue des Frères Vainin ZAC du Chapostin
69970 CHAPONNAY

Site Clermont-Ferrand
131 rue Verlaine
63100 CLERMONT FERRAND

programmer, planifier, transmettre, performance, sécurité...

Durée de la Formation

La formation au CQP Modérateur de Rugby XV est d'une durée totale de 270 heures (20h ont lieu en centre de formation, 20h à distance et 120h en situation, dans une structure club (alternance)).

Possibilité de séquences de formation en club.

Retrouvez toutes les infos sur la formation sur le site de la Ligue AuRA :

<https://ligueaura.ffr.fr/formation>

Autres ligues ▾ La Fédération Compétitions Billetterie Boutique Entraîneurs Côté dirigeants FRANCE 2023

FÉDÉRATION Rugby Amateur : Reprise de l'activité au Stade Rugby 3 !

Connexion / inscription

FFR LIGUE RÉGIONALE AUVERGNE RHONE-ALPES

Actualités La ligue Compétitions Gérer mon club S'engager Formations Événements Contact

Trouver un club

FRANCE2023 WORLD CUP FRANCE 2023 #RWC2023

RUGBY WORLD CUP FRANCE 2023

Formations Professionnelles
Formations Fédérales
Formations Bénévoles

CAMPUS 2023 - Affectations des Apprentis FRANCE2023 24/02/2021

BULLETIN DES OFFICIELS DE MATCHS

Retrouvez chaque semaine le bulletin d'informations des officiels de match de la Ligue AuRA avec les désignations des officiels de match de la Ligue AuRA, des reportages sur la vie des officiels de match, des informations de la FFR et de la Direction Nationale de l'Arbitrage, etc ...

Le dernier bulletin mis en ligne est le :

[42. Bulletin n°42 du 17 juin 2021](#)



Tous les bulletins sont disponibles sur le site de la Ligue. Pour y accéder : <https://ligueaura.ffr.fr/s-engager/arbitrer/bulletin-offdematch>



La Ligue Régionale Auvergne Rhône Alpes (AuRA) compte 4 Académies de l'Arbitrage sur son territoire.

Celles-ci sont situées à :

- Clermont Ferrand
- Grenoble
- Lyon
- Oyonnax

Ces académies réservent des places pour les élèves de seconde, première ou terminale, désireux de tenter une expérience dans le milieu de l'arbitrage. La date **limite de réception des candidatures est fixée au 30 Avril**. Cette expérience sera renouvelée en Septembre 2021 et peut te permettre de poursuivre tes études dans une structure fédérale qui te fera découvrir l'arbitrage, tout en continuant à jouer dans ton club, mais en respectant obligatoirement la Charte de l'Arbitrage en dirigeant, au minimum, le nombre de rencontres imposées.

Si tu es intéressé pour intégrer l'une de ces académies, sur des postes réservés à l'arbitrage, tu peux contacter Valentin Ripard :

academie.aurarugby@gmail.com

0687369104

Je reste bien entendu à ta disposition pour tout renseignement complémentaire pour te permettre de poursuivre tes études dans une structure fédérale de qualité, en continuant à jouer et en découvrant les joies de l'arbitrage.

Laurent Delorme

l.delorme@cpro.fr

COMMUNICATION OFFICIELLE FFR

- [CP Officiels-matches demi-finales-Top14 15.06.21](#)
- [CP - LNR FFR 170621](#)
- [T6N21 U20 - COMPOSITION ANGLETERRE - 17 06 21](#)



AUTUMN NATIONS SERIES AUTUMN NATIONS SERIES AUTUMN NATIONS SERIES

FRANCE ARGENTINE	SAMEDI 06 NOV. 21H00 STADEFRANCE
FRANCE GEORGIE	DIMANCHE 14 NOV. 14H00 BORDEAUX MUTUELLE ATLANTIQUE
FRANCE NOUVELLE-ZELANDE	SAMEDI 20 NOV. 21H00 STADEFRANCE

OUVERTURE DE
LA BILLETTERIE



INFOS LIGUE



Comité Directeur Ligue

Samedi 19 juin à 10h

à Clermont Fd

Assemblée Générale Ligue

Samedi 10 juillet à partir de 10h

à Charlieu



LES VACANCES APPRENANTES

Le dispositif "Vacances apprenantes", mis en œuvre en 2020 est reconduit en 2021.

L'objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs apprentissages afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire tout en découvrant des activités de loisirs variés.

Le dispositif s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité domiciliés en quartiers politiques de la ville, en zone de revitalisation rurale, issus de familles isolées, monoparentales en situation socio-économique précaire. Il est également ouvert aux enfants en situation de handicap, aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise, aux mineurs relevant de l'aide sociale à l'enfance, ainsi qu'aux enfants ayant perdu le lien avec l'école.

Les colos apprenantes sont des accueils collectifs de mineurs (ACM) déclarés auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES du Rhône). Elles sont organisées sur le territoire national pour une durée minimale de 5 jours. Elles respectent le cadre réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles et appliquent le protocole sanitaire des ACM avec hébergement. Elles se déroulent entre le 6 juillet et le 1er septembre 2021.

Prise en charge financière

1- Dans le cas où une collectivité territoriale est porteuse du projet, l'Etat prend en charge pour les enfants identifiés, 400€ maximum par jeune et par semaine, soit 80% du coût moyen d'un séjour. La collectivité s'engage à régler le reste à charge ainsi que le coût du transport s'il n'est pas compris dans le prix du séjour.

2- Dans le cas où une association est porteuse du projet, la prise en charge de l'Etat est alors de 100%, soit 500€ maximum par jeune et par semaine. L'association s'engage à régler le reste à charge ainsi que le coût du transport s'il n'est pas compris dans le prix du séjour.

Le calcul concernant les jours supplémentaires est plafonné à 60€/jour/enfant dans une limite de

3 jours, soit 180€, que ce soit pour une association ou une collectivité.

Qui fait quoi ?

Les porteurs de projets (les collectivités ou les associations)

Ils procèdent à l'inscription des enfants et des jeunes dans les colos apprenantes labellisées, en s'assurant de l'éligibilité des familles. L'inscription se fait directement auprès d'un partenaire organisateur de colos ayant obtenu la labellisation, ou sur la plateforme numérique "colos apprenantes" (<https://openagenda.com/colosapprenantes>).

Ils répondent à l'appel à candidature, en pièce jointe, en donnant les premières indications. Ils utilisent le label "Vacances Apprenantes" dans leur campagne de communication.

Après le séjour, ils saisissent le tableau bilan des départs effectifs et déposent leur demande de subvention sur la plateforme numérique Démarches simplifiées. Ces modalités seront précisées ultérieurement avec le lien sur la plateforme Démarches simplifiées.

Les familles

Les familles choisissent les séjours sélectionnés parmi les propositions disponibles sur la plateforme numérique "colos apprenantes". Elles s'adressent à un relais local (service Education ou au CCAS de leur commune, animateur local, association de quartier, etc.) pour procéder à l'inscription de leurs enfants.

Les familles qui ne seraient pas prises en charge par leur collectivité ou une association (ex.: personnels soignants) peuvent se renseigner auprès d'un service mis en ligne par la Jeunesse au plein air : <https://jpa.asso.fr/colos-apprenantes/>. Elles peuvent s'inscrire directement auprès de l'organisateur de la colo sur la plateforme "colos apprenantes" (Open Agenda) si elles sont éligibles.

Les organisateurs des "colos apprenantes", partenaires des collectivités et des associations

Les organisateurs télédeclarent des séjours sur TAM conformément à la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs, et saisissent leurs séjours en ligne sur l'Open Agenda pour obtenir la labellisation "colos apprenantes".

Ils recueillent ensuite les inscriptions des porteurs de projets, ou des familles via l'Open Agenda, ou en direct sous réserve de l'éligibilité des familles.

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Le service départemental publie l'appel à projets et labellise les organisateurs de colos.

Une fois les "Colos apprenantes" saisies sur l'Open Agenda par l'organisateur, le SDJES procède à la labellisation des séjours après vérification des critères. Les séjours labellisés sont alors automatiquement visibles sur le site "grand public" <https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>.

Il contractualise ensuite avec les porteurs de projets pour le versement de la subvention. La subvention sera versée sur service fait avec présentation de justificatifs, via un dossier type Cerfa, déposé sur la plateforme Démarches simplifiées.

Les partenaires locaux (coordonnateurs PRE, établissements scolaires, Cité éducatives, aide sociale,...)

Ils assurent la communication du dispositif auprès des familles et des collectivités et facilitent les relations entre les différents acteurs du dispositif. Ils peuvent également intervenir pour faciliter les formalités d'inscriptions des familles auprès des porteurs de projets ou des organisateurs.

Par ailleurs, un reliquat de places de la campagne 2020 est encore disponible. Le bureau des ACM tient à votre disposition un tableau récapitulatif des places proposées par la JPA, Temps Jeunes, Djuringa Junior, Cap Junior et l'APASEV.

Le bureau des ACM du SDJES se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

EN DIRECT DES CLUBS



FORMATION BPJEPS
2021-2022

Tu aimes le sport et tu es à la recherche d'une formation qui te permettra de devenir éducateur sportif ?
Postule dès maintenant au LOU Rugby !

INSCRIS-TOI AVANT LE 09 JUILLET 2021 !

Contact :
martin.bouvier@lourugby.fr
www.lou1896.fr

FORMATION BPJEPS SPÉCIALITÉ SPORTS COLLECTIFS 2021-2022

Depuis 2019, l'Association du LOU Rugby propose une formation complète en alternance : le BPJEPS Spécialité Sports Collectifs Option Rugby à XV ! Durant 11 mois, l'apprenti(e) sera amené à se former aux métiers de l'animation et de l'encadrement sportif auprès de différents publics.

Contactez dès maintenant Martin BOUVIER à : martin.bouvier@lourugby.fr

Rendez-vous sur notre site <https://lou1896.fr/la-formation-bpjeps-specialite-sports-collectifs/>

Vous y retrouverez toutes les informations sur la formation ainsi que des interviews des apprentis de la promotion 20/21 !

Date limite des inscriptions : 09 juillet 2021.

BP JEPS

Educateur Sportif, mention Activités Physiques pour Tous

ASSTF Rugby Succieu: Qui sommes-nous?

Notre association, créée en 1979, se compose de 250 licenciés et fonctionne exclusivement avec des bénévoles. Le respect, la solidarité, la combativité et bien sûr la convivialité sont les piliers de notre club.



Rentrée en Août 21

OFFRE D'EMPLOI

Contact : rugbytournon.tain@wanadoo.fr
Tel : 04 75 08 83 26
ou
Franck Munier 07 84 18 75 08

Le FC TOURNON TAIN recherche

Un(e) éducateur(trice) sportif(ve) âges requis de 17 ans à 29ans.

En contrat d'apprentissage

Pour un BPJEPS Sports Collectifs

En partenariat avec le CFA FEA Drôme - Ardèche
secretariat@fea-asso.fr - 04 75 29 34 04

Fea
Formation Emploi Avenir



FICHE DE POSTE : Coordinateur sportif/ manager de club

Club : Rugby Club Saint-Flour



METTEZ LE XV DE FRANCE DANS VOTRE POCHE

CARTES COLLECTION XV DE FRANCE⁽¹⁾

UNE ASSURANCE REMBOURSEMENT

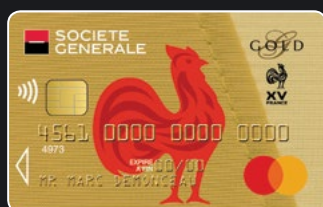
de votre licence rugby
en cas de coup dur⁽²⁾

25 % DE RÉDUCTION

sur la boutique en ligne
France Rugby⁽³⁾

DES PLACES À GAGNER TOUS LES MOIS

pour assister aux matchs
du XV de France



C'EST VOUS L'AVENIR



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

(1) Le prix de l'option carte Collection XV de France (26 €/an - tarif au 01/07/2020) s'ajoute à la cotisation de votre carte. Voir Conditions Générales et les « Conditions appliquées aux opérations bancaires - Particuliers » disponibles en agence et sur le site particuliers.societegenerale.fr. (2) Dans la limite des dispositions contractuelles. Contrat d'assurance souscrit par Société Générale auprès d'Allianz IARD par l'intermédiaire de SPB. Entreprises régies par le Code des assurances. (3) Offre valable pour tout paiement avec la carte CB Mastercard ou CB Gold Mastercard XV de France, hors CD, DVD, livres, non cumulable avec toute autre promotion, dans la limite des stocks disponibles.

Société Générale - BDDF/CLI/DFC - Tour Granite 75886 Paris Cedex 18 - S.A. au capital de 1 066 714 367, 50 EUR - 552 120 222 RCS Paris. Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris.
Crédit photo : Photographie © Les Initiés - Graphisme © Ptitacao Studio - Réf. : (B) 144 741 - Juillet 2020